

## **RÈGLEMENT**

### **Jeu avec obligation d'achat « Gratien & Meyer – Loterie de Noël »**

#### **Article 1 : Société organisatrice**

La société Freixenet Gratien SAS, au capital de 18.200.000 euros, RCS Bordeaux n° 410 381 206, dont le siège social se situe au 1 Place Lainé Bourse Maritime 33000 Bordeaux et l'activité principale consiste en l'élaboration et vente de vins en vrac et en bouteilles, dénommée « la société organisatrice », organise à partir du 04/12/2020 et jusqu'au 13/12/2020 inclus (minuit, heure française métropolitaine), un jeu concours avec obligation d'achat sur l'espace de vente de Gratien & Meyer (Route de Montsoreau – 49400 Saumur) ou en vente à distance par téléphone ou par email.

#### **Article 2 : Principe, modalités et désignation des gagnants**

Pour participer à ce jeu il est nécessaire d'acheter 12 bouteilles Gratien & Meyer minimum ou ses équivalents à savoir : 6 magnums ou 24 demi-bouteilles.

Le principe du jeu est le suivant :

Pour jouer, les participants devront acheter en boutique (Gratien & Meyer – Route de Montsoreau – 49400 Saumur) ou en vente à distance (par tél. au 02 41 83 13 32 ou par email à [boutique@gratienmeyer.com](mailto:boutique@gratienmeyer.com)) les bouteilles Gratien & Meyer de leur choix (en respectant le minimum d'achat fixé par ce règlement. Il n'y a pas de limite de participation exceptée celle d'une participation par jour et par personne. Autrement dit, chaque achat respectant les conditions fixées par ce règlement peut faire droit à une participation au jeu et donc une chance d'être tiré au sort. Les participants acceptent que leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale, téléphone et e-mail) soient utilisées par la société organisatrice du jeu afin de pouvoir les recontacter en cas de gain. Un tirage au sort aura lieu le 14/12/2020 (avant minuit, heure française métropolitaine). Les gagnants seront directement contactés par voie électronique sous deux mois maximum (à compter de la date du tirage au sort) par la société organisatrice du jeu aux coordonnées précédemment indiquées au moment de leur participation. Les gains seront à récupérer directement à la boutique Gratien & Meyer – Route de Montsoreau – 49400 Saumur. Pour tout gagnant ayant communiqué une adresse à plus de 30km de la boutique Gratien & Meyer, la société organisatrice pourra, sur demande du gagnant, procéder à un envoi par courrier postal.

#### **Article 3 : Participants et dotations**

Pourra participer au jeu toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'une adresse postale valide. Seules les personnes majeures pourront jouer.

Ne pourra participer au jeu : le personnel de la société Freixenet Gratien SAS, les membres de leur famille et toute personne ayant participé directement ou indirectement à sa conception, à sa réalisation ou à sa gestion.

Toute déclaration mensongère d'un participant ou la participation d'un mineur entraîne son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse, erronée, incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation du jeu par la société organisatrice. Seront éliminés d'office les formulaires reçus après la date limite indiquée ci-dessus.

Toute inscription effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement ou comportant des informations incomplètes ou erronées sera invalidée.

Trois catégories de lots sont en jeu :

1. Les 3 premiers gagnants tirés au sort remporteront chacun 1 magnum Gratien & Meyer Cuvée 1864 (150cl). Lots en jeu : 3 x Gratien & Meyer Cuvée 1864 (150cl).
2. Les 6 gagnants suivants tirés au sort remporteront chacun 1 bouteille Gratien & Meyer Cuvée Flamme Millésimée Gratien & Meyer (75cl) dans des pochettes cadeaux isotherme. Lots en jeu : 6 x Gratien & Meyer Cuvée Flamme Millésimée Gratien & Meyer (75cl) dans des pochettes cadeaux isotherme.

3. Les 15 gagnants suivants tirés au sort remporteront 1 affiche collector Gratien & Meyer. Lots en jeu :  
15 affiches collector Gratien & Meyer.

Total : 24 lots sont en jeu.

La société organisatrice prend uniquement à sa charge les frais d'envois des cadeaux pour toutes personnes résidant à plus de 30 minutes de la boutique Gratien & Meyer. Autrement dit, les frais supplémentaires engendrés par cette loterie ne seront pas pris en charge par la société organisatrice.

Tout lot qui revient pour NPAI sera récupéré par la société Freixenet Gratien SAS.

#### **Article 4 : Attribution des dotations**

La société organisatrice désignera les gagnants par tirage au sort. Les gagnants seront directement contactés par voie électronique sous deux mois maximum (à compter de la date du tirage au sort) par la société organisatrice du jeu aux coordonnées précédemment indiquées au moment de leur participation.

Les gagnants ne pourront en aucun cas demander le remplacement ou échange de leur lot pour quelque cause que ce soit sous peine d'annulation de leur lot.

Si le lot n'est ni attribué, ni réclamé au bout de six mois (à compter de la date à laquelle le gagnant a été contacté par email), la société Freixenet Gratien SAS pourra disposer librement du lot.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux.

#### **Article 5 : Communication des gagnants**

La société organisatrice ne pourra utiliser, à des fins promotionnelles et/ou publicitaires sur tout support médiatique de son choix, les noms, prénoms, adresse des gagnants, photographie, témoignage qu'après signature d'une autorisation expresse par les gagnants.

Aucune participation financière de la société organisatrice ne pourra être exigée à ce titre par les gagnants.

#### **Article 6 : Responsabilité de la société organisatrice**

La société Freixenet Gratien SAS décline toute responsabilité en cas :

- de retard ou pertes du fait des services postaux ;
- de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (exemples : grève, intempéries, guerre, attentat) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à son remplacement par une autre dotation équivalente en terme de prix, sans que le gagnant puisse rechercher sa responsabilité.
- de non-respect des modalités de bénéfice des dotations indiquées aux gagnants. Dans ce cas, la société organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter les gagnants pour les dotations.

La société organisatrice pourra, sans engager sa responsabilité, en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté, écourter, proroger, voire annuler le présent jeu.

#### **Article 7 : Loi Informatique et Libertés**

La société Freixenet Gratien SAS procédera aux déclarations d'usage auprès de la CNIL.

Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du jeu le sont pour le compte de la société Freixenet Gratien SAS, en qualité de responsable du traitement, aux fins d'organisation du jeu, d'établissement de statistiques et de réalisation d'actions de communication.

Les participants pourront, à tout moment, conformément à la loi, s'opposer au traitement des informations les concernant, y accéder, les faire rectifier, en écrivant par lettre simple à la société Freixenet Gratien SAS, 1 Place Lainé Bourse Maritime 33000 Bordeaux. Les frais de port simple au tarif lent en vigueur leur seront remboursés sur simple demande de leur part.

#### **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement de jeu est déposé à la SCP Sandra CHARRIOT, Huissiers de Justice à SAUMUR (Maine et Loire), 8 rue Volney, où il peut être consulté gratuitement.  
Il peut être adressé par courrier à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par téléphone à la SCP Sandra Charriot, Huissiers de Justice au 02.41.51.20.00.

#### **Article 9 - Exclusion**

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.